

Transparence 2021

Description, inventaires et liste

Description

En application des articles 57 et suivants de la loi du 08.07.1976 organique des CPAS, les missions d'un CPAS sont :

Chapitre IV - Des missions du centre public d'action sociale (art. 57 - 68quinquies)

Section 1re - Missions générales et exécution (art. 57 - 62ter)

Art. 57.

§ 1^{er}. Sans préjudice des dispositions de l'article 57ter, le centre public d'action sociale a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité.

Il assure non seulement une aide palliative ou curative, mais encore une aide préventive. Il encourage la participation sociale des usagers.

Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique.

§ 2. [...]

Dans le cas visé sous 2°, l'aide sociale est limitée à l'aide matérielle indispensable pour le développement de l'enfant et est exclusivement octroyée dans un centre fédéral d'accueil conformément aux conditions et modalités fixées par le Roi. La présence dans le centre d'accueil des parents ou personnes qui exercent effectivement l'autorité parentale est garantie.

Le Roi peut déterminer ce qu'il y a lieu d'entendre par aide médicale urgente.

Un étranger qui s'est déclaré réfugié et a demandé à être reconnu comme tel, séjourne illégalement dans le Royaume lorsque la demande d'asile a été rejetée et qu'un ordre de quitter le territoire exécutoire a été notifié à l'étranger concerné.

L'aide sociale accordée à un étranger qui était en fait bénéficiaire au moment où un ordre de quitter le territoire exécutoire lui a été notifié, est arrêtée, à l'exception de l'aide médicale urgente, le jour où l'étranger quitte effectivement le territoire et, au plus tard, le jour de l'expiration du délai de l'ordre de quitter le territoire.

Il est dérogé aux dispositions de l'alinéa précédent pendant le délai strictement nécessaire pour permettre à l'étranger de quitter le territoire, pour autant qu'il ait signé une déclaration attestant son intention explicite de quitter le plus vite possible le territoire, sans que ce délai ne puisse en aucun cas excéder celui qui est fixé à l'article 7, 4°, de la loi du X sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers.

La déclaration d'intention précitée ne peut être signée qu'une seule fois. Le centre informe sans retard le Ministre qui a l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers dans ses compétences, ainsi que la commune concernée, de la signature de la déclaration d'intention.

S'il s'agit d'un étranger qui est devenu sans abri suite à l'application de l'article 433quaterdecies du Code pénal, l'aide sociale visée à l'alinéa quatre et cinq peut être fournie dans un centre d'accueil tel que visé à l'article 57ter.

§ 3. Le centre exerce la tutelle ou à tout le moins assuré la garde, l'entretien et l'éducation des enfants mineurs d'âge lorsqu'ils lui sont confiés par la loi, les parents ou les organismes publics.

§ 4. Le centre effectue les tâches qui lui sont confiées par la loi, le Roi ou l'autorité communale.

Art. 57bis.

Dans les conditions fixées par le Roi, les centres publics d'action sociale octroient une prime d'installation à la personne qui perd sa qualité de sans-abri pour occuper un logement qui lui sert de résidence principale.

Art. 57ter.

L'aide sociale n'est pas due par le centre lorsque l'étranger enjoint de s'inscrire en un lieu déterminé en application de l'article 11, § 1^{er}, de la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers bénéficie de l'aide matérielle au sein d'une structure d'accueil chargée de lui assurer l'aide nécessaire pour mener une vie conforme à la dignité humaine.

Par dérogation à l'article 57, § 1^{er}, le demandeur d'asile auquel a été désigné comme lieu obligatoire d'inscription en application de l'article 11, § 1^{er}, de la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers, une structure d'accueil gérée par l'agence ou par un partenaire de celle-ci ne peut obtenir l'aide sociale que dans cette structure d'accueil, conformément à la loi du X sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers.

Le centre n'est pas tenu d'accorder une aide sociale si l'étranger fait l'objet d'une décision prise conformément à l'article 4 de la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers.

Art. 57ter/1.

En vue d'assurer une répartition harmonieuse des places d'accueil entre les communes, le C.P.A.S. est tenu de créer des initiatives locales d'accueil visées à l'article 64 de la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers. Le Roi, par arrêté délibéré en Conseil des ministres, définit les critères de cette répartition en tenant compte de la situation spécifique de chaque commune. Ce plan de répartition prend effet à partir d'une date fixée par le Roi, par arrêté délibéré en Conseil des ministres. À défaut de créer des initiatives locales d'accueil, le C.P.A.S. peut se voir appliquer une sanction financière dont les modalités et l'affectation sont fixées par le Roi, par arrêté délibéré en Conseil des ministres.

Art. 57ter/2.

Si un étranger, qui dispose d'un lieu obligatoire d'inscription en vertu de l'article 54 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, est découvert dans un logement visé à l'²[article 433^{quaterdecies} du Code pénal]², le CPAS compétent du lieu d'inscription obligatoire est tenu, dans les trente jours à dater de l'expulsion du logement en cause, de mettre à disposition de l'étranger un logement situé sur le territoire de sa commune.

Pour la période prenant cours le jour de l'expulsion du logement et prenant fin le jour où le centre compétent met à disposition de l'étranger un logement, celui-ci est relogé aux frais du centre et le centre est tenu de fournir l'aide sociale à l'étranger.

Art. 57quater.

§ 1^{er}. La personne de nationalité étrangère, inscrite au registre des étrangers, qui en raison de sa nationalité n'a pas droit à l'intégration sociale et qui a droit à une aide sociale financière, peut prétendre à une intervention financière du centre public d'action sociale dans les frais liés à son insertion professionnelle.

§ 2. Le Roi détermine les types d'insertion pour lesquels le centre intervient financièrement ainsi que le montant, les conditions d'octroi et les modalités de cette intervention financière. Le Roi peut déterminer les conditions d'accès aux différents programmes d'insertion et d'emploi.

§ 3. Par dérogation à l'article 23 de la loi du 12 avril 1965 concernant la protection de la rémunération des travailleurs, l'intervention financière du centre peut être imputée sur la rémunération du travailleur. Cette imputation s'effectue directement après les retenues autorisées en vertu de l'article 23, alinéa 1^{er}, 1^o, de la même loi et n'intervient pas dans la limite d'un cinquième prévue à l'article 23, alinéa 2. Une intervention financière qui

est imputée sur la rémunération du travailleur est néanmoins considérée comme une rémunération en ce qui concerne la législation fiscale et sociale.

§ 4. Le Roi peut, par arrêté délibéré en Conseil des ministres, dans les conditions qu'il détermine, pour les travailleurs occupés avec le bénéfice d'une intervention financière du centre dans leur rémunération :

1° prévoir des dérogations aux dispositions de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, en ce qui concerne le respect des règles relatives à la rupture du contrat de travail par le travailleur lorsque celui-ci est engagé dans les liens d'un autre contrat de travail ou nommé dans une administration ;

2° prévoir une exonération temporaire, totale ou partielle, des cotisations patronales de sécurité sociale, visées à l'article 38, §§ 3 et 3bis, de la loi du 29 juin 1981 établissant les principes généraux de la sécurité sociale des travailleurs salariés et des cotisations patronales de sécurité sociale, visées à l'article 2, §§ 3 et 3bis, de l'arrêté-loi du 10 janvier 1945 concernant la sécurité sociale des ouvriers mineurs et assimilés.

Art. 57quinquies.

Par dérogation aux dispositions de la présente loi, le centre n'est pas tenu d'accorder une aide sociale aux ressortissants des États membres de l'Union européenne et aux membres de leur famille pendant les trois premiers mois du séjour ou, le cas échéant, pendant la période plus longue prévue à l'article 40, § 4, alinéa 1^{er}, 1°, de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, ni tenu, avant l'acquisition du droit de séjour permanent, d'octroyer des aides d'entretien.

Art. 57sexies.

Par dérogation aux dispositions de la présente loi, l'aide sociale n'est pas due par le centre à l'étranger autorisé au séjour sur la base de l'article 9bis de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, en raison d'un permis de travail B ou d'une carte professionnelle.

Art. 58.

§ 1^{er}. Une demande d'aide sociale, soumise à la décision du centre, est inscrite le jour de sa réception, par ordre chronologique, dans le registre tenu à cet effet par le centre public d'action sociale.

La demande écrite est signée par l'intéressé ou par la personne qu'il a désignée par écrit.

Lorsque la demande est orale, l'intéressé ou la personne désignée par écrit signe dans la case *ad hoc* du registre visé à l'alinéa 1^{er}.

§ 2. Le centre adresse ou remet le même jour un accusé de réception au demandeur.

§ 3. Lorsqu'un centre public d'action sociale reçoit une demande d'aide pour laquelle il ne se considère pas compétent, il transmet cette demande dans les cinq jours calendrier par écrit au ²[centre public d'action sociale]² qu'il estime être compétent. Dans le même délai, il avertit le demandeur par écrit de cette transmission.

À peine de nullité, la transmission de la demande au centre public d'action sociale considéré comme étant compétent, ainsi que la notification au demandeur de la transmission, se fait au moyen d'une lettre mentionnant les raisons de l'incompétence.

Toutefois, la demande sera validée à la date de sa réception au premier centre public d'action sociale, telle que déterminée au § 1^{er}.

Le centre public d'action sociale qui manque à cette obligation doit accorder, aux conditions fixées par la présente loi, l'aide sociale, tant qu'il n'a pas transmis la demande ni communiqué les raisons invoquées pour justifier l'incompétence.

La décision d'incompétence peut être prise par le président à charge pour lui de soumettre sa décision au conseil ou à l'organe compétent à la plus prochaine réunion, en vue de sa ratification.

Art. 59.

Le centre public d'action sociale remplit sa mission en suivant les méthodes du travail social les plus adaptées et dans le respect des convictions idéologiques, philosophiques ou religieuses des intéressés.

Art. 60.

§ 1^{er}. L'intervention du centre est, s'il est nécessaire, précédée d'une enquête sociale, se terminant par un diagnostic précis sur l'existence et l'étendue du besoin d'aide et proposant les moyens les plus appropriés d'y faire face.

L'intéressé est tenu de fournir tout renseignement utile sur sa situation et d'informer le centre de tout élément nouveau susceptible d'avoir une répercussion sur l'aide qui lui est octroyée.

Le rapport de l'enquête sociale établi par un travailleur social visé à l'article 44 fait foi jusqu'à preuve contraire pour ce qui concerne les constatations de faits qui y sont consignées contradictoirement.

Le centre qui aide un demandeur d'asile qui ne réside pas effectivement sur le territoire de la commune que le centre dessert, peut demander au centre public d'action sociale du lieu de résidence effective du demandeur d'asile concerné d'effectuer l'enquête sociale. Ce dernier centre est tenu de communiquer le rapport de l'enquête sociale au centre demandeur dans le délai fixé par le Roi. Le Roi peut déterminer le tarif en fonction duquel le centre demandeur rémunère les prestations du centre qui a effectué l'enquête sociale. Le Roi peut aussi déterminer les conditions minimales auxquelles doivent répondre l'enquête sociale du ³[centre public d'action sociale]³ de la résidence effective, ainsi que le rapport y relatif.

§ 2. Le centre fournit tous conseils et renseignements utiles et effectue les démarches de nature à procurer aux intéressés tous les droits et avantages auxquels ils peuvent prétendre dans le cadre de la législation belge ou étrangère.

§ 3. Il accorde l'aide matérielle sous la forme la plus appropriée.

L'aide financière peut être liée par décision du centre aux conditions énoncées aux articles 3, 5^o et 6^o, 4, 11 et 13, § 2, de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale.

En cas de non-respect de ces conditions, le droit à l'aide financière peut, sur proposition du travailleur social ayant en charge le dossier, être refusé ou suspendu partiellement ou totalement pour une période d'un mois au maximum.

En cas de récidive dans un délai maximum d'un an, le droit à l'aide financière peut être suspendu pour une période de trois mois au maximum.

§ 4. Il assure, en respectant le libre choix de l'intéressé, la guidance psycho-sociale, morale ou éducative nécessaire à la personne aidée pour lui permettre de vaincre elle-même progressivement ses difficultés.

Il tient compte de la guidance déjà effectuée et de la possibilité de faire continuer celle-ci par l'autre centre ou service auquel l'intéressé a déjà fait confiance.

§ 5. Si la personne aidée n'est pas assurée contre la maladie et l'invalidité, il l'affilie à l'organisme assureur choisi par elle, et, à défaut de ce choix, à la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité. Il exige dans la mesure du possible une contribution personnelle de l'intéressé.

§ 6. Le centre public d'action sociale crée, là où cela se révèle nécessaire et, le cas échéant, dans le cadre d'une programmation existante, des établissements ou services à caractère social, curatif ou préventif, les étend et les gère.

La nécessité de la création ou de l'extension d'un établissement ou d'un service doit résulter d'un dossier qui comporte un examen sur les besoins de la commune et/ou de la région et sur les établissements ou services similaires déjà en fonction, une description du fonctionnement, une évaluation précise du prix de revient et des

dépenses à effectuer ainsi que, si possible, des informations permettant une comparaison avec des établissements ou services similaires.

La création ou l'extension d'établissements ou services qui sont susceptibles de bénéficier de subventions au niveau soit des investissements, soit du fonctionnement, ne peut être décidée que sur base d'un dossier faisant apparaître que les conditions prévues par la législation ou la réglementation organique pour l'octroi de ces subventions seront respectées.

Sans préjudice des autorisations à obtenir d'autres autorités publiques, la décision de créer ou d'étendre un établissement ou un service, dès qu'elle est de nature à entraîner une intervention à charge du budget communal ou à majorer celle-ci, est soumise à l'approbation du conseil communal.

§ 7. Dans le cas où un ayant droit à l'aide sociale financière en application de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale ou de la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'aide sociale doit justifier de sa disposition à travailler, le centre prend toutes les dispositions de nature à lui permettre l'insertion socioprofessionnelle.

Le centre peut fournir cette aide en agissant lui-même comme employeur pour une durée qui ne peut être supérieure à la durée nécessaire à la personne visée à l'alinéa 1^{er} en vue d'obtenir le bénéfice complet des allocations sociales. Cette aide, sous la forme d'un emploi d'insertion, peut comprendre un temps de formation, assimilé à des prestations de travail, jusqu'à maximum 1/5 de temps de travail annuel.

Par dérogation aux dispositions de l'article 31 de la loi du 24 juillet 1987 sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs, les travailleurs engagés dans les liens d'un contrat de travail par les centres, en application du présent paragraphe, alinéa 2, peuvent être mis par ces centres à la disposition de personnes morales de droit privé ou de droit public, dénommés les utilisateurs externes.

En application de l'alinéa précédent, l'emploi d'insertion fait l'objet d'une Convention de mise à disposition précisant l'accompagnement fourni par le centre et par l'utilisateur externe ainsi que, au minimum, un plan d'acquisition de compétences.

Par dérogation à l'alinéa 3, lorsque l'emploi d'insertion est exécuté au sein d'un service du centre, dénommé utilisateur interne, l'ayant droit dispose d'une description de fonction, et d'un plan d'acquisition de compétences. Ce dernier est communiqué à l'ayant droit par le centre selon les modalités fixées par le Gouvernement.

Après concertation avec les centres, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-capitale arrête le modèle de Convention de mise à disposition ainsi que les documents établissant le plan d'acquisition de compétences.

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-capitale détermine les conditions et les modalités suivant lesquelles l'emploi visé à l'alinéa 2 doit être conclu en vue de maintenir le droit du centre à la subvention liée à l'insertion de la personne occupée en application de l'article 36 de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale et de l'article 5, § 4bis, de la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les C.P.A.S.

Pour la mise en œuvre du présent paragraphe, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-capitale soutient financièrement les centres dans les limites des crédits budgétaires disponibles.

§ 8. Le conseil de l'action sociale organise, par voie de règlement d'ordre intérieur, le dépôt, la garde et la restitution, volontaires ou nécessaires, des valeurs qui peuvent lui être confiées, en vertu des articles 1915 à 1954^{quater} du Code civil, par des personnes admises dans un de ses établissements.

Le receveur est chargé d'accepter le dépôt ou désigne éventuellement, en accord avec le secrétaire, les personnes qui sont chargées, sous sa responsabilité, de recevoir, de garder et de restituer ces dépôts.

Art. 60bis.

Le centre public d'action sociale prend toutes les initiatives nécessaires en vue d'informer le public sur les différentes formes d'aide qu'il octroie et en fait rapport annuellement dans la note de gestion.

Art. 61.

Le centre peut recourir à la collaboration de personnes, d'établissements ou de services qui, créés soit par des pouvoirs publics, soit par l'initiative privée, disposent des moyens nécessaires pour réaliser les diverses solutions qui s'imposent, en respectant le libre choix de l'intéressé.

Le centre peut supporter les frais éventuels de cette collaboration, s'ils ne sont pas couverts en exécution d'une autre loi, d'un règlement, d'un contrat ou d'une décision judiciaire.

Dans le même but, le centre peut conclure des conventions soit avec un autre ²[centre public d'action sociale]², un autre pouvoir public ou un établissement d'utilité publique, soit avec une personne privée ou un organisme privé. Par dérogation aux dispositions de l'article 31 de la loi du 24 juillet 1987 sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs, les travailleurs engagés dans les liens d'un contrat de travail par les ²[centres publics d'action sociale]² peuvent, en application du présent alinéa, être mis par les centres à la disposition des partenaires qui ont conclu une convention avec le centre public d'action sociale sur la base de la présente loi organique.

Art. 62.

Le centre peut proposer aux institutions et services déployant dans le ressort du centre une activité sociale ou des activités spécifiques, de créer avec eux un ou plusieurs comités où le centre et ces institutions et services pourraient coordonner leur action et se concerter sur les besoins individuels ou collectifs et les moyens d'y répondre.

Il a notamment, sans préjudice des compétences de l'autorité fédérale et des entités fédérées, la faculté, pour participer à la lutte contre la pauvreté, et en coordination avec les services et Institutions précités :

1° de veiller à lutter contre la sous protection sociale et le non-recours aux droits ;

2° de développer des approches par les pairs, des processus de travail collectifs et communautaires en vue de renforcer la participation des usagers du C.P.A.S. ;

3° d'établir, en collaboration avec la structure d'appui à la première ligne de soins, un plan social-santé à l'échelle de son ressort territorial sur la base d'un diagnostic partagé des ressources et des besoins de son territoire. Ce plan est présenté au Conseil de l'action sociale et au Conseil communal, et transmis au collège réuni ;

4° de mettre en place un service d'accompagnement à la recherche d'un logement et un service d'habitat accompagné et de prévention des expulsions ;

5° de mettre en œuvre des actions spécifiques dans le cadre de la lutte contre le sans-abrisme ;

6° de développer son service médiation de dettes avec un volet spécifique d'accompagnement à la consommation d'énergie.

Art. 62bis.

La décision en matière d'aide individuelle, prise par le conseil de l'action sociale ou l'un des organes auxquels le conseil a délégué des attributions, est communiquée, par lettre recommandée à la poste ou contre accusé de réception, à la personne qui a demandé l'aide, selon les modalités qui peuvent être déterminées par le Roi.

La décision est motivée et signale la possibilité de former un recours, le délai d'introduction, la forme de la requête, l'adresse de l'instance de recours compétente et le nom du service ou de la personne qui, au sein du centre public d'action sociale, peut être contacté en vue d'obtenir des éclaircissements.

Art. 62ter.

Les fonctionnaires désignés par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-capitale contrôlent l'application des articles 57^{quater}, paragraphes 1^{er} à 3 inclus, et du paragraphe 4, 2°, 60, paragraphe 7, et 61, ainsi que leurs mesures d'exécution, et surveillent le respect de ceux-ci.

Ces fonctionnaires exercent ce contrôle ou cette surveillance conformément aux dispositions de l'ordonnance du 30 avril 2009 relative à la surveillance des réglementations en matière d'emploi qui relèvent de la compétence de la Région de Bruxelles-capitale et à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces réglementations.

En ce qui concerne l'article 57*quater*, paragraphes 1^{er} à 3 inclus, et du paragraphe 4, 2^o, le contrôle ou la surveillance s'exercent sans préjudice des compétences d'inspection et de contrôle des Institutions fédérales compétentes pour les cotisations de sécurité sociale ou pour l'aide sociale financière, qui, en la matière, sont les seuls opérateurs administratifs et techniques.

Section 2 - De la tutelle des enfants (art. 63 - 68)

Art. 63.

Tout mineur d'âge à l'égard duquel personne n'est investi de l'autorité parentale ou n'exerce la tutelle ou la garde matérielle, est confié au centre public d'action sociale de la commune où il se trouve.

Art. 64.

Le tribunal de la jeunesse ou le comité de protection de la jeunesse peuvent confier au centre public d'action sociale les enfants dont le centre assure déjà la garde matérielle et dont les parents sont déchus en tout ou en partie de l'autorité parentale.

Art. 65.

Dans les cas visés aux deux articles précédents, le conseil de l'action sociale désigne parmi ses membres une personne qui exercera la fonction de tuteur et une personne qui exercera la fonction de subrogé tuteur.

Art. 66.

Si ces enfants ont des biens, le receveur remplit pour ces biens les mêmes fonctions que pour les biens du centre. La garantie de la tutelle est constituée par le cautionnement du receveur.

Art. 67.

Les capitaux qui appartiennent ou échoient à ces enfants sont placés à la Caisse générale d'épargne et de retraite ou employés à l'achat d'obligations ou bons de caisse émis par les pouvoirs publics et organismes énumérés au second alinéa du § 1^{er} de l'article 78.

Art. 68.

La tutelle exercée par un membre du conseil de l'action sociale prend fin :

1^o dès qu'une tutelle a été organisée en exécution des règles du Code civil ;

2^o en cas d'adoption, de tutelle officieuse, de reconnaissance, [...] ou de rétablissement des père et mère déchus de l'autorité parentale dans les droits dont ils ont été privés.

Section 3 - Des avances sur pensions alimentaires et du recouvrement de ces pensions (art. 68bis - 68quater.)

Art. 68bis à 68quater.

[...]

Section 4 - Aide spécifique au paiement de pensions alimentaires en faveur d'enfants ou de parts contributives pour enfants placés (art. 68quinquies)

Art. 68quinquies.

§ 1^{er}. Le centre public d'action sociale est chargé d'allouer une aide spécifique au paiement de pensions alimentaires en faveur d'enfants ou de parts contributives pour enfants placés.

§ 2. Le droit à une aide au paiement de pensions alimentaires en faveur d'enfants ou de parts contributives pour enfants placés est accordé lorsque sont réunies les conditions suivantes :

1° le débiteur d'aliments est ayant droit au revenu d'intégration ou de l'aide sociale financière équivalente ;

2° le débiteur d'aliments est une personne qui est redevable :

a) soit d'une pension alimentaire à l'égard de ses enfants et fixée soit par une décision judiciaire exécutoire, soit dans une convention visée à l'article 1288, 3°, du Code judiciaire, soit dans un accord exécutoire visé aux articles 731 à 734 du Code judiciaire ;

b) soit d'une pension alimentaire sur la base de l'article 336 du Code civil ;

c) soit d'une part contributive pour un enfant placé en vertu d'une décision prise par le tribunal de la jeunesse ou par l'autorité administrative compétente ;

3° le débiteur d'aliments apporte la preuve du paiement de cette pension alimentaire ou de cette part contributive.

§ 3. Le montant du droit à une aide spécifique au paiement de pensions alimentaires ou de parts contributives pour enfants placés s'élève à 50% du montant des pensions alimentaires payées ou des parts contributives, plafonné à 1.100 EUR par an.

§ 4. Le Roi détermine les modalités relatives à l'introduction de la demande auprès du centre compétent, à la notification de la décision et au paiement de l'aide spécifique au paiement des pensions alimentaires en faveur d'enfants ou de parts contributives pour enfants placés. Il détermine la procédure à suivre en cas d'incompétence du centre public d'action sociale qui reçoit la demande.

§ 5. L'État accorde au centre compétent une subvention égale à 100% du montant de l'aide spécifique au paiement de pensions alimentaires en faveur d'enfants ou de parts contributives pour enfants placés. Des avances à valoir sur le montant dont la charge est supportée par l'État peuvent être accordées dans les conditions et selon les modalités fixées par le Roi.

Vous trouverez dans les différentes rubriques du présent site toutes les informations utiles en ce qui concerne les compétences, l'organisation et le fonctionnement du CPAS et notamment les moyens disponibles pour introduire une demande d'aide.

Le site contient également des informations sur les services assurés par le CPAS qui ne sont pas spécifiquement visés par la réglementation (ex. : maison de repos et de soins Arcadia, maison d'accueil Le Relais, service d'aide et de repas à domicile, service de médiation de dettes,...).

Inventaire des subsides

Aucun subside n'a été octroyé en 2021 au sens de l'article 6, § 1er, 2° des décret et ordonnance conjoints précités.

Inventaire des études

Aucune étude n'a été réalisée en 2021 au sens de l'article 6, § 1er, 3° des décret et ordonnance conjoints précités.

Inventaires des marchés publics

La liste qui suit reprend les marchés publics de 2021, dont la date de la décision.

BOS	SUJET	DATE BP	MONTANT
10926	MP - attribution - 30 cordelettes pour le système d'appel infirmier - APS	BP 06 01 2021	101,22
10998	MP - attribution - 8 couvercles pour les chariots des unités de soins - ALPHEIOS	BP 06 01 2021	710,12
10956	MP - attribution - outillage pour le service technique - CIPAC	BP 06 01 2021	4426,49
10888	MP - attribution - robinet bain-douche - SANISTOCK	BP 06 01 2021	182,59
10868	MP - attribution - ustensiles de cuisine - VIEUX BEAU DOUR	BP 06 01 2021	241,21
10802	CA - 50 casques audio pour visioconférences - CIRB	BP 06 01 2021	573,54
10972	MP - attribution - dépannage - chaudières - VINCI	BP 06 01 2021	802,15
10963	MP - attribution - impression de 30 plans A0 noir et blanc - DENA COPY	BP 06 01 2021	52,64
10810	MP - attribution - maintenance du matériel et des logiciels Informatiques 2021 - ECONOCOM	BP 06 01 2021	25.372,40
10985	MP - attribution - matériel de plomberie pour entretien et réparations - DESCO	BP 06 01 2021	2.076,47
10992	MP - attribution - mise en conformité d'installations électriques - K&JJ RENOBATI	BP 06 01 2021	21.538,00
11006	MP - attribution - petit matériel de nettoyage - BOMA	BP 06 01 2021	750,51
10950	MP - attribution - réparation d'un toit (complément de marché) - BMS ENTREPRISES	BP 06 01 2021	4.235,00
10965	MP - attribution - sapins et de décorations de Noël - AVEVE	BP 06 01 2021	403,90
11016	MP - attribution - travaux de remise en état du revêtement devant les garages (zone de collecte des conteneurs poubelles et lingerie) - EMONET	BP 06 01 2021	16.462,30
11074	MP - attribution - carburant pour l'ensemble des véhicules du C.P.A.S. - Q8 PETROLEUM (remise au litre de carburant)	BP 13 01 2021	0,16
11007	MP - attribution - 2 masques en tissu par membre du personnel - MAISONS CLOTHES	BP 13 01 2021	5.415,18
11035	MP - attribution - spray désinfectant pour les mains - PROMOMUNDO	BP 13 01 2021	1.490,72
11036	MP - attribution - crème pour les mains - SAABOU	BP 13 01 2021	3.465,00
11038	MP - attribution - sac shopping en coton - EUROGIFTS	BP 13 01 2021	1.917,73
10989	CA - 40 câbles moniteur DISPLAY port pour écrans - CIRB	BP 20 01 2021	680,02
11065	CA - 10 licences exchange online - CIRB	BP 20 01 2021	243,09
11012	MP - attribution - acquisition et installation d'un nouveau radiateur - VINCI FACILITIES	BP 20 01 2021	2.613,30

11003	MP - attribution - acquisition et maintenance d'auto-laveuses & accessoires - BOMA	BP 20 01 2021	16.359,20
11088	MP - attribution - percolateur à café - MEDIAMARK	BP 20 01 2021	29,90
11021	MP - attribution - remplacement des cellules de sécurité, réglages et remise en service d'une porte automatique - THYSSENKRUPP	BP 20 01 2021	510,50
11084	MP - attribution - remplacement du régulateur d'une chambre froide - FROIRECA	BP 20 01 2021	684,07
11107	MP - attribution - réparation d'une porte d'entrée - THYSSENKRUPP	BP 20 01 2021	122,82
11020	MP - attribution - réparation des éléments défectueux du système de détection incendie au Relais - ALLOSON	BP 20 01 2021	1.379,52
11136	MP - attribution - 20 enceintes encastrables - CEBEO	BP 27 01 2021	738,62
11087	MP - attribution - sèche-linge et trois aspirateurs - VANDENBORRE	BP 27 01 2021	1.006,00
11172	MP - attribution - aménagement des espaces de vie - DISTRAC GROUP	BP 27 01 2021	117.282,88
11147	MP - attribution - enveloppes - ENVELOP	BP 27 01 2021	4.543,55
11144	MP - attribution - installation d'1 terminal de paiement fixe et d'1 terminal de paiement mobile - BELFIUS BANQUE	BP 27 01 2021	3.659,25
11115	MP - attribution - maintenance du logiciel AMA - DDI	BP 27 01 2021	638,96
11112	MP - attribution - remplacement de 2 portes coulissantes - douches - SANISTOCK	BP 27 01 2021	423,98
11073	MP - attribution - remplacement du matériel défectueux d'un tableau électrique - ELECTRIC	BP 27 01 2021	592,86
11174	MP - attribution - 10 rouleaux de film occultant - R&A ROELS	BP 03 02 2021	658,48
11191	MP - attribution - 4.000 masques FFP2 - ASFAR	BP 03 02 2021	5.324,00
11189	MP - attribution - 9 toners d'encre - PRINT ABOUT	BP 03 02 2021	564,94
11198	CA - 20 GSM - IRISNET	BP 03 02 2021	382,84
11160	MP - attribution - 50 thermomètres pour les réfrigérateurs - MATORECA	BP 03 02 2021	647,77
11139	MP - attribution - collecte, transport, destruction et recyclage des cartes médicales périmées des usagers - MONSEU	BP 03 02 2021	1.815,00
11161	MP - attribution - fournitures de plomberie - entretien et réparation - SANISTOCK	BP 03 02 2021	1.371,58
11181	MP - attribution - fournitures de plomberie - entretien et réparation - SANISTOCK	BP 03 02 2021	754,43
11183	MP - attribution - fournitures électriques - ELECTRIC	BP 03 02 2021	1.184,98
11194	MP - attribution - revêtement de sol - NEW GOFFIN	BP 03 02 2021	5.723,25

11279	MP - attribution - procédure de promotion et examen de recrutement - Directeur des Ressources Humaines (A7) - annonces à publier	BP 03 02 2021	9.405,94
10946	MP - attribution - 2 chariots équipés - ALPHEIOS	BP 10 02 2021	2.315,26
10924	MP - attribution - 3 réfrigérateurs - MEDIAMARKT	BP 10 02 2021	1.707,00
11252	MP - attribution - 7 radiateurs - DESCO	BP 10 02 2021	1.467,77
11230	MP - attribution - 6 radiateurs électriques sur roulettes - REXEL	BP 10 02 2021	324,47
11254	MP - attribution - matériel de quincaillerie pour fixation des protections murales - CIPAC	BP 10 02 2021	330,96
11253	MP - attribution - protections murales en inox - ALUDAN	BP 10 02 2021	6.054,30
11237	MP - attribution - dépannage d'une porte automatique - THYSSENKRUPP	BP 10 02 2021	170,61
11211	MP - attribution - matériel électrique - ELECTRIC	BP 10 02 2021	841,48
11226	MP - attribution - placement de 2 enseignes du CPAS - ARTISTICK	BP 10 02 2021	756,25
11228	MP - attribution - remplacement d'un mini boiler - SANISTOCK	BP 10 02 2021	190,58
10991	MP - attribution - véhicule - RENAULT	BP 10 02 2021	15.748,17
11309	MP - attribution - 2 ferme-portes - LECOT	BP 17 02 2021	80,89
11310	MP - attribution - roulettes pour chariots - CLABOTS	BP 17 02 2021	490,74
11319	CA - 640 licences exchange online (abonnement pour 6 mois) - CIRB	BP 17 02 2021	13.335,17
11271	MP - attribution - matériel électrique pour usage nocturne de caméras - TRILEC	BP 17 02 2021	1.521,54
11312	MP - attribution - 10 vestes "Grand froid" - RIVANCO	BP 17 02 2021	608,99
11110	MP - attribution - Contrat de service dans le cadre de l'Oxygénothérapie Court terme - fourniture d'oxyconcentrateurs - VITALAIRE sa (prix par appareil)	BP 23 02 2021	95,00
11427	MP - attribution - supervision collective - CEFORM Asbl	BP 03 03 2021	3.843,84
11339	MP - attribution - remplacement de 8 batteries du système de la centrale téléphonique - REALDOLMEN	BP 03 03 2021	1.755,47
11433	MP - attribution - nettoyage, enlèvement d'encombrants et désinfection de 4 appartements - INOCLEAN	BP 03 03 2021	2.359,50
11449	CA - maintenance du matériel informatique (programmes de sauvegarde et de gestion des machines virtuelles) - renouvellement des 8 licences de logiciels - BECHTLE	BP 03 03 2021	2.945,67
11422	CA - connexion au réseau du C.P.A.S. (data + VOIP) - IRISNET	BP 03 03 2021	847,00
11414	MP - attribution - remplacement du ventilateur d'une chambre froide positive - FROIRECA	BP 10 03 2021	925,48

11535	MP - attribution - réfrigérateurs avec un compartiment congélation - FNAC VANDEN BORRE (pour un an)	BP 10 03 2021	44.550,75
11550	MP - attribution - acquisition et installation d'une chaudière à gaz - DESS Energy	BP 10 03 2021	25.271,00
11549	CA - 100 ordinateurs portables - câbles et accessoires - CIRB	BP 17 03 2021	139.263,74
11534	MP - attribution - 200 carnets de réquisitoires - GILLIS	BP 17 03 2021	1.621,40
11527	MP - attribution - 40 blocs multiprises - ELECTRIC	BP 17 03 2021	301,06
11411	MP - attribution - outillages et consommables - CIPAC	BP 17 03 2021	2.584,05
11424	MP - attribution - remplacement des enroulements de la bobine d'un moteur de porte cabine - SCHINDLER	BP 17 03 2021	1.559,26
11434	MP - attribution - réparation chaudière - RENOBATI	BP 17 03 2021	413,40
11349	MP - attribution - vaisselle - VERRAX	BP 17 03 2021	531,86
11473	MP - attribution - fourniture d'étiquettes couleurs Kardex - MANUFACT (pour 4 ans)	BP 17 03 2021	2.774,00
11528	MP - attribution - installation d'une solution Wi-Fi professionnelle Arcadia - SCREEN SERVICES	BP 24 03 2021	50.440,16
11575	MP - attribution - réparation - OPEL Vivaro - CARROSSERIE STYLE CAR	BP 24 03 2021	726,00
11362	MP - attribution - traitement ponctuel contre les souris - UNA DESINFECTION	BP 24 03 2021	169,40
11431	MP - attribution - 2 chariots en aluminium - CIPAC	BP 30 03 2021	2.965,56
11603	CA - 20 GSM - IRISNET	BP 30 03 2021	382,84
11519	MP - attribution - fournitures électriques - REXEL	BP 30 03 2021	426,88
11555	MP - attribution - chaise ergonomique - KINNARPS	BP 30 03 2021	553,21
11662	MP - attribution - consommables (100 rouleaux de papier thermique) pour terminaux de paiement - PAPERMARKET	BP 30 03 2021	74,90
11388	MP - attribution - contrôle périodique des installations électriques - SOCOTEC	BP 30 03 2021	1.718,20
11419	MP - attribution - contrôle périodique des installations électriques (complément) - SOCOTEC	BP 30 03 2021	740,52
11648	MP - attribution - examen de recrutement et promotion - annonce à publier - MONITEUR/METRO	BP 30 03 2021	442,00
11595	MP - attribution - fournitures de menuiserie - GESIBOIS	BP 30 03 2021	1.828,56
11593	MP - attribution - fournitures de plomberie - SANISTOCK	BP 30 03 2021	170,44
11556	MP - attribution - fournitures de quincaillerie - BERMABRU	BP 30 03 2021	1.093,25
11572	MP - attribution - intervention pour un problème de caméra - ALLOSON	BP 30 03 2021	82,28
11623	MP - attribution - intervention au niveau d'une chaudière murale - VINCI	BP 30 03 2021	269,99

11529	MP - attribution - nettoyage des cuvettes de 2 ascenseurs - KONE	BP 30 03 2021	1.250,97
11477	MP - attribution - protections murales pour cuisine (complément) - ALUDAN	BP 30 03 2021	392,42
11315	MP - attribution - réparation lits de soins - HAELVOET	BP 30 03 2021	435,00
11600	MP - attribution - télécommandes - lits de soins - HAELVOET	BP 30 03 2021	1.160,09
11363	MP - attribution - élaboration d'exercices de simulation - organisation d'un assessment - examen de promotion et de recrutement pour la fonction de directeur des ressources humaines (A7) - BERENSCHOT (selon le nombre)	BP 30 03 2021	entre 3.545,30 et 18.216,30
11361	MP - attribution - étude de stabilité entre 2 logements - ALLSTAB	BP 30 03 2021	1.089,00
11313	MP - attribution - réparation de différents chariots - ARSEUS MEDICAL	BP 30 03 2021	3.930,30
11642	MP - attribution - enlèvement d'encombrants et nettoyage d'un souplex - INOCLEAN	BP 30 03 2021	4.537,50
11649	MP - attribution - location d'un autocar avec chauffeur pour des excursions en Belgique - EUROBUSSING (lot 1) - DE HAUWERE (lot 2) - DE HAUWERE (lot 3) (pour un an)	BP 30 03 2021	11.375,00
11522	MP - attribution - fournitures d'eaux, bières et limonades - INBEV BELGIUM (pour un an) (reconduction)	CS 31 03 2021	55.954,26 par an
11733	MP - attribution - entretien des jardins - HENRION JARDINS (pour 4 ans)	BP 17 04 2021	67.276,00
11720	MP - attribution - 5 thermos et 2 bouilloires - VERRAX	BP 17 04 2021	122,17
11318	MP - attribution - réparation et remplacement de pièces au niveau du système de sécurisation des portes de secours - ADL SECURITY	BP 17 04 2021	355,74
11317	MP - attribution - réparation et remplacement de pièces au niveau du système de sécurisation des portes de secours - ADL SECURITY	BP 17 04 2021	242,00
11672	MP - attribution - carrelage et colle - BOIS WATTEAU	BP 21 04 2021	286,50
11675	MP - attribution - fournitures de plomberie - DESCO	BP 21 04 2021	668,50
11722	MP - attribution - fournitures de plomberie - SANISTOCK	BP 21 04 2021	661,02
11665	MP - attribution - fauteuils gériatriques - HAELVOET	BP 21 04 2021	13.851,66
11341	MP - attribution - ajout de 2 volets électriques - THYSSENKRUPP	BP 21 04 2021	435,60
11621	MP - attribution - circulateur et accessoires - canalisation de chauffage - SANISTOCK	BP 21 04 2021	265,32
11726	MP - attribution - entretien d'une camionnette - RENAULT	BP 21 04 2021	811,00
11671	MP - attribution - fournitures électriques - ELECTRIC	BP 21 04 2021	564,24

11673	MP - attribution - nouveau volet pour le petit magasin - DHOORE	BP 21 04 2021	750,20
11714	MP - attribution - rénovation intérieure et extérieure de box de garage - placement d'un avaloir au niveau du parking - EMONET	BP 21 04 2021	6.819,56
11298	MP - attribution - test bouton d'alarme - paramétrage des caméras - ALLOSON	BP 21 04 2021	162,14
11744	CA - 15 casques avec micro pour GSM - CIRB	BP 28 04 2021	711,48
11742	MP - attribution - contrat de maintenance des imprimantes pour les cartes médicales - CORONA PRINT	BP 28 04 2021	5.118,72
11789	MP - attribution - marché d'assurances - AXA BELGIUM	CS 28 04 2021	386.618,06
11771	CA - 2 smartphones - IRISNET	BP 05 05 2021	324,18
11607	MP - attribution - contrat d'entretien - 2 adoucisseurs d'eau - ECOWATER	BP 05 05 2021	436,81
11817	MP - attribution - services d'interprètes pour l'assistant psychologue - SETIS	BP 05 05 2021	72,00
11859	MP - attribution - 375 brins de muguet - ROYAL FLOR	BP 12 05 2021	750,00
11853	MP - attribution - installation d'un terminal de paiement fixe 4G et d'un terminal de paiement fixe - BELFIUS BANQUE	BP 12 05 2021	3.790,01
11862	MP - attribution - mise à disposition d'un serveur pour la gestion des visioconférences - OVH - (abonnement pour 24 mois)	BP 12 05 2021	703,49
11855	MP - attribution - mise à disposition d'un outil de design et de publication en ligne - CANVA PRO	BP 12 05 2021	719,30
11933	MP - attribution - réparation d'un pneu de camionnette - FIRAT 2	BP 12 05 2021	6,05
11390	MP - attribution - 8 radiateurs électriques - ELECTRIC	BP 19 05 2021	768,85
11884	MP - attribution - abonnement revue Alter échos - AGENCE ALTER	BP 19 05 2021	80,00
11903	MP - attribution - fourniture de quincaillerie - BERMABRU	BP 19 05 2021	573,47
11904	MP - attribution - fournitures de menuiserie - réparation et entretien - SCHMIDT	BP 19 05 2021	284,75
11727	MP - attribution - fournitures de peinture - NEW GOFFIN	BP 19 05 2021	596,19
11809	MP - attribution - petits outillages et consommables - CIPAC	BP 19 05 2021	552,74
11910	MP - attribution - remplacement du ventilateur condenseur - chambre froide n°2 - FROIRECA	BP 19 05 2021	509,56
11897	MP - attribution - réparation de la porte battante de l'Accueil - CRH	BP 19 05 2021	502,15
11627	MP - attribution - réparation de la toiture, remplacement de trois amorces et descentes d'eau pluviale - BMS ENTREPRISES	BP 26 05 2021	4.356,00
11912	MP - attribution - adaptation de la plateforme PMR - ZZED	BP 26 05 2021	562,65

11775	MP - attribution - petit matériel de cuisine - GOLDMAN	BP 26 05 2021	3.294,73
11837	MP - attribution - raccordement indispensable via un relais entre l'installation de chauffage au gaz et le système de détection incendie - DESS ENERGY	BP 26 05 2021	692,12
11805	MP - attribution - remplacement d'un double vitrage - CHASSIS JETTE	BP 26 05 2021	708,18
11815	MP - attribution - remplacement d'un lave-linge - VANDEN BORRE	BP 26 05 2021	339,15
11858	MP - attribution - remplacement de 3 panneaux pour lits - HAELVOET	BP 26 05 2021	569,58
11864	MP - attribution - remplacement de deux radars de sécurité - THYSSENKRUPP	BP 26 05 2021	1.076,90
11840	MP - attribution - remplacement des cellules de détection défectueuses de la grille automatique - THYSSENKRUPP	BP 26 05 2021	510,50
11738	MP - attribution - réparation d'une fuite dans les égouts de la cave - BALENCOURT	BP 26 05 2021	1.185,80
11915	MP - attribution - réparation de 2 radiateurs - VINCI FACILITIES	BP 26 05 2021	1.248,72
11914	MP - attribution - réparation d'un radiateur et de la tuyauterie - VINCI FACILITIES	BP 26 05 2021	1.485,88
11757	MP - attribution - 4 robinets pour conteneurs isothermes - HORIMEX	BP 02 06 2021	430,13
11952	MP - attribution - fournitures de quincaillerie - LECOT	BP 02 06 2021	77,85
11969	MP - attribution - peinture - NEW GOFFIN	BP 02 06 2021	251,90
11890	MP - attribution - remplacement de 4 armatures TL - SCHINDLER	BP 02 06 2021	1.423,69
11758	MP- attribution - 10 tondeuses à barbe - VANDEN BORRE	BP 02 06 2021	499,50
12012	MP - attribution - 2 micro-ondes - VANDEN BORRE	BP 09 06 2021	343,64
12041	MP - attribution - Friday Bike Day du 21.06.2021 au 21.09.2021 (chèques-cadeaux pour le personnel) - THE FOOD HUB	BP 09 06 2021	700,00
11953	MP - attribution - fournitures - faux-plafond - GESIBOIS	BP 09 06 2021	1.031,65
12066	MP - attribution - chariot à 2 plateaux - RAJAPACK	BP 09 06 2021	170,49
12079	MP - attribution - consommables et toners - SPIE BELGIUM	BP 09 06 2021	402,40
12031	MP - attribution - connexion Internet et ligne fixe - PROXIMUS	BP 09 06 2021	133,71
11973	MP - attribution - placement d'un bouton poussoir d'évacuation à chaque étage du Centre - ALLOSON	BP 09 06 2021	2.137,78
12043	MP - attribution - remise en état des dévidoirs - ANSUL	BP 09 06 2021	2.907,81
12042	MP - attribution - remise en état des éclairages de sécurité - ANSUL	BP 09 06 2021	6.308,36
11943	MP - attribution - remplacement d'un réfrigérateur encastrable - VANDEN BORRE	BP 09 06 2021	348,94
11954	MP - attribution - remplacement de 4 radiateurs - SANISTOCK	BP 09 06 2021	2.665,52

11984	MP - attribution - remplacement du vase d'expansion dans le local adoucisseur - VINCI FACILITIES	BP 09 06 2021	14.966,49
12047	MP - attribution - travaux de modification au niveau de la boucle eau chaude sanitaire - VINCI	BP 09 06 2021	1.862,20
12068	MP - attribution - formations Nettoyage de locaux - GROEP INTRO	BP 09 06 2021	16.233,36
10077	MP - attribution - installation d'une climatisation mono split - CARVEEN	BP 16 06 2021	2.093,69
12143	MP - attribution - 20 cache-prises - REXEL et 10 robinets flotteurs - SANISTOCK	BP 23 06 2021	232,56
12101	MP - attribution - 10 détecteurs de CO2 - CIPAC	BP 23 06 2021	1.025,31
12008	MP - attribution - 8 robinets anti-gouttes pour conteneurs isothermes - HORIMEX	BP 23 06 2021	830,01
11999	MP - attribution - fourniture de peinture - NEW GOFFIN	BP 23 06 2021	164,21
12125	MP - attribution - installation d'un kit "batterie de secours" sur porte automatique - THYSSENKRUPP	BP 23 06 2021	953,36
12124	MP - attribution - location de 3 tonnelles - PLANET EVENTS	BP 23 06 2021	584,10
12122	MP - attribution - remplacement de 34 robinets de douches mitigeurs - SANISTOCK	BP 23 06 2021	6.496,83
12033	MP - attribution - remplacement du circulateur pour chauffage - VINCI	BP 23 06 2021	2.433,59
12082	MP - attribution - réglage des sirènes incendie - ADL SECURITY	BP 23 06 2021	151,25
12025	MP - attribution - réparation de la plaqueuse de chants - CIPAC	BP 23 06 2021	178,80
12118	CA - souris ergonomique verticale - ECONOCOM	BP 23 06 2021	108,90
12151	MP - attribution - remplacement de vitrages dans châssis existants - BW RENOVATION	BP 23 06 2021	575,74
12164	MP - attribution - bois pour la sécurisation de plafonds - SCHMIDT	BP 23 06 2021	977,34
12162	MP - attribution - charnières pour portes d'armoires - BERMABRU	BP 23 06 2021	1.121,43
12156	MP - attribution - remplacement d'une vitre et du lève-vitre d'un véhicule - FCA MOTOR BELGIUM	BP 23 06 2021	281,47
12160	MP - attribution - fournitures électriques - ELECTRIC	BP 23 06 2021	404,41
12141	MP - attribution - remplacement d'une porte accordéon - SCHMIDT	BP 23 06 2021	115,92
12142	MP - attribution - fournitures de quincaillerie - CIPAC	BP 23 06 2021	344,88
12154	MP - attribution - 100 détecteurs de CO2 supplémentaires - CIPAC	BP 23 06 2021	8.599,03
12206	MP - attribution - matériel de fitness - ARSEUS MEDICAL	BP 30 06 2021	11.312,02
12057	MP - attribution - réparation du système de surveillance par caméras - ADL SECURITY	BP 30 06 2021	3.820,70
12139	MP - attribution - fournitures de matériel de plomberie - SANISTOCK	BP 30 06 2021	1.440,73
12211	MP - attribution - formations de base et de recyclage en secourisme - COHEZIO	BP 30 06 2021	31.869,58
12207	MP - attribution - approvisionnement des boîtes de secours - COVARMED	BP 07 07 2021	4.801,61
12331	CA - 100 licences Office 2019 Standard - CIRB	BP 14 07 2021	34.310,76

12189	MP - attribution - acquisition et placement d'aérateurs de châssis et rabotage des portes - CORE GROUP	BP 14 07 2021	15.185,50
12205	MP - attribution - bouilloire et percolateur - MEDIAMARKT	BP 14 07 2021	56,98
12245	MP - attribution - entretien et calibrage des détecteurs de gaz - DALEMANS	BP 14 07 2021	1.056,33
12369	MP - attribution - fournitures pour aménagement d'une douche - SANISTOCK	BP 14 07 2021	672,88
12267	MP - attribution - fournitures pour faux-plafond - GESIBOIS	BP 14 07 2021	669,53
12279	MP - attribution - fournitures électriques - ELECTRIC	BP 14 07 2021	551,70
12242	MP - attribution - harnais spécifique/élévateur - ARJO	BP 14 07 2021	292,13
12103	CA - installation d'un Wifi Guest - IRISNET	BP 14 07 2021	862,73
12300	CA - installation d'une ligne Data - IRISNET (redevance annuelle)	BP 14 07 2021	847,00
12187	MP - attribution - panneaux plexiglass - SUPERPLASTIC	BP 14 07 2021	9.119,90
12223	MP - attribution - pose de lettrage du C.P.A.S. sur deux véhicules - ARTISTICK	BP 14 07 2021	435,60
12266	MP - attribution - remplacement de robinets sanitaires - DESCO	BP 14 07 2021	757,09
12252	MP - attribution - remplacement d'un tuyau aspirateur - KAISERKRAFT	BP 14 07 2021	53,12
12237	MP - attribution - réparation micro - PUBLIC INTERCOM	BP 14 07 2021	211,75
12126	MP - attribution - travaux de colmatage de 4 zones d'infiltrations - TOITURE DELLEUSE	BP 14 07 2021	4.089,80
12328	MP - attribution - cuisine équipée - IXINA	BP 20 07 2021	5.042,11
12316	MP - attribution - boiler électrique sous évier - VAN MARCKE	BP 20 07 2021	220,31
12347	MP - attribution - chaise ergonomique - SOLBREUX	BP 20 07 2021	676,39
12343	MP - attribution - contrat de maintenance et dépannage pour ascenseur - SCHINDLER	BP 20 07 2021	1.010,35
12273	MP - attribution - entretien et dépannage des installations des systèmes de cogénération - DESS ENERGY	BP 20 07 2021	14.348,78
12246	MP - attribution - extension du contrat d'entretien préventif du mobilier de soins - ARJO	BP 20 07 2021	4.350,24
12377	MP - attribution - location d'autocars avec chauffeur pour excursions en Belgique - AUTOCAR GILLES	BP 20 07 2021	1.822,00
12344	MP - attribution - remplacement des bâches de protection pour le mobilier de jardin - 4 SEIZOENEN	BP 20 07 2021	159,80
12327	MP - attribution - remplacement d'un réfrigérateur - VANDENBORRE	BP 20 07 2021	519,00
12389	CA - renouvellement 650 licences exchange online - CIRB (abonnement annuel)	BP 20 07 2021	27.087,06
12360	MP - attribution - remplacement d'un miroir (ascenseur) - KONE	BP 20 07 2021	1.034,31
12317	MP - attribution - serrures - DESSART	BP 20 07 2021	512,16

12361	MP - attribution - tubes néon - ELECTRIC	BP 20 07 2021	136,56
12391	MP - attribution - fourniture de produits de boulangerie (lot 1) et de pâtisserie (lot 2) - PANIFEX	Conseil du 28 07 2021	60.227,88
12457	MP - attribution - merguez pour barbecue - Boucherie BEN MIRA	BP 11 08 2021	30,40
12450	MP - attribution - agence immobilière pour la vente d'un bien immobilier - LAMY BELGIUM (commission)	BP 11 08 2021	1%
12422	MP - attribution - 90 ventilateurs - MANUTAN	BP 11 08 2021	4.351,64
12438	MP - attribution - peinture - NEW GOFFIN	BP 11 08 2021	619,30
12452	MP - attribution - traitement contre les cafards - UNA DESINFECTION	BP 11 08 2021	338,80
12379	MP - attribution - abattage & élagage d'arbres - ROYAL GARDEN	BP 18 08 2021	23.837,00
12325	MP - attribution - 500 pastilles de lavage et 250 pastilles de rinçage pour nettoyage du four - HTI	BP 18 08 2021	685,95
12329	MP - attribution - remplacement d'une porte coupe-feu et d'un chambranle - BELGIUM SECURITY	BP 18 08 2021	4.767,40
12529	MP - petit matériel (déboucheur/miroir/ventouse) - SANISTOCK	BP 25 08 2021	239,26
12448	MP - attribution - 12 containers isothermes - VERRAX	BP 25 08 2021	6.127,44
12516	MP - attribution - 6 fiches électriques - CESEO	BP 25 08 2021	32,89
12531	MP - attribution - 60 gobelets réutilisables - IKEA	BP 25 08 2021	10,00
12515	MP - attribution - chariot - CIPAC	BP 25 08 2021	476,82
12497	MP - attribution - consommables informatiques - complément - SPIE	BP 25 08 2021	402,40
12513	MP - attribution - déshumidificateur - LECOT	BP 25 08 2021	631,18
12530	MP - attribution - matériel électrique - CESEO	BP 25 08 2021	150,91
12402	MP - attribution - mise en conformité installation électrique basse et haute tension - PUTMAN	BP 25 08 2021	19.898,69
12605	MP - attribution - véhicule utilitaire pour le service Repas à domicile - NISSAN	BP 01 09 2021	23.752,91
12622	MP - attribution - 5 serres - DANCOVER	BP 08 09 2021	1.305,64
12574	MP - attribution - ballasts électriques pour lampes fluorescentes - TRILEC	BP 08 09 2021	506,39
12603	MP - attribution - désignation d'un avocat - Maître CONING G. (tarif horaire)	BP 08 09 2021	107,69
12590	MP - attribution - matériel de quincaillerie - CIPAC	BP 08 09 2021	800,84
12579	MP - attribution - matériel pour traitement de l'humidité - CIPAC	BP 08 09 2021	759,73
12557	MP - attribution - remplacement du moteur du système d'extraction sanitaire - VINCI	BP 08 09 2021	796,18

12577	MP - attribution - contrat de maintenance et dépannage des installations de chauffage des logements du CPAS - COFELY SERVICES	BP 15 09 2021	3.405,76
12420	MP - attribution - installation d'une climatisation - BTA KOELING	BP 15 09 2021	17.978,29
12664	MP - attribution - remplacement de la batterie d'un véhicule - AUTO KARREVELD	BP 15 09 2021	85,00
12647	MP - Banque de données juridiques Jura - WOLTERS KLUWER (extension du marché)	BP 15 09 2021	82,00
12650	MP - attribution - 102 médailles de récompense - journée marathon vélo - AVA	BP 22 09 2021	36,82
12637	MP - attribution - 2 réfrigérateurs - VANDEN BORRE	BP 22 09 2021	559,98
12566	MP - attribution - bouilloire - MEDIAMARKT	BP 22 09 2021	27,98
12612	MP - attribution - clés et cylindre - DESSART	BP 22 09 2021	77,62
12679	MP - attribution - desserts lactés - CARREFOUR BASILIX	BP 22 09 2021	110,24
12626	MP - attribution - fourniture et remplacement d'une barre pour vasistas - CHASSIS JETTE	BP 22 09 2021	217,80
12696	MP - attribution - mobilier de soins - contrat d'entretien - ARJO BELGIUM	BP 22 09 2021	14.489,91
12313	MP - attribution - chaussures de sécurité - FRANS DAELMAN N.V. (modification)	BP 22 09 2021	189,00
12611	MP - attribution - plâtre et de colle - WATTEAU	BP 22 09 2021	159,60
12628	MP - attribution - remplacement d'un vitrage - THYSSENKRUPP	BP 22 09 2021	1.549,25
12560	MP - attribution - réparation du moteur d'un ascenseur - COSMOLIFT	BP 22 09 2021	6.739,70
12671	MP - attribution - réparation du pédalo « Motomed » - ARSEUS MEDICAL	BP 22 09 2021	1.246,95
12690	MP - attribution - entretien et location de vêtements de travail - C.P.A.S. de Bruxelles (reconduction)	Conseil 22 09 2021	220.000,00
12691	MP - attribution - location et entretien du linge plat – C.P.A.S. de Bruxelles (reconduction)	Conseil 22 09 2021	156.775,16
12685	MP - attribution - 2 percolateurs à café - GOLDMAN	BP 29 09 2021	288,00
12683	MP - attribution - 2 bidons de gel de contact pour ultrasons - GYMNA	BP 29 09 2021	77,40
12721	MP - attribution - 5 poires d'appel et 5 blocs prise - ELECTRIC	BP 29 09 2021	273,92
12710	MP - attribution - examen de recrutement et promotion - infirmier(e) en chef (BH5) - annonce à publier - VVIZV/ACN/METRO/MONITEUR	BP 29 09 2021	1.658,79
12723	MP - attribution - fournitures électriques - ELECTRIC	BP 29 09 2021	498,13
12722	MP - attribution - 60 rouleaux pour distributeur automatique de tickets - ESII BELGIUM	BP 06 10 2021	1.343,10
12708	MP - attribution - fournitures de chauffage et de plomberie - SANISTOCK	BP 06 10 2021	1.921,94
12709	MP - attribution - fournitures de plomberie - SANISTOCK	BP 06 10 2021	438,59

12720	MP - attribution - livraison et placement de châssis et de vitrages - portes et fenêtres - CHASSIS LEOPOLD	BP 06 10 2021	54.909,80
12738	MP - attribution - ouverture et fermeture du siège du C.P.A.S. - IPGS (modification)	BP 06 10 2021	2.904,00
12717	MP - attribution - peinture - NEW GOFFIN	BP 06 10 2021	319,60
12736	MP - attribution - remplacement d'une carte-mère dans une installation de détection de gaz - DALEMANS	BP 06 10 2021	661,27
12735	MP - attribution - remplacement du moteur d'une grille automatique - THYSSENKRUPP	BP 06 10 2021	1.794,45
12767	MP - attribution - location d'un barbecue - FESTIRENT	BP 06 10 2021	314,60
12755	MP - attribution - chèques alimentaires au profit des usagers - EDENRED (reconduction)	BP 06 10 2021	1,50%
12779	MP - attribution - 10 repose-pieds - HAELVOET	BP 13 10 2021	1.594,42
12818	CA - 6 licences Microsoft Access - CIRB	BP 13 10 2021	802,38
12596	MP - attribution - contrat maintenance logiciel stock - JUSTE UN CLIC	BP 13 10 2021	143,99
12864	MP - attribution - ampoules et vis - CEBEO	BP 13 10 2021	226,39
12863	MP - attribution - boîte de rangement en plastique - ACTION	BP 13 10 2021	7,98
12859	MP - attribution - désignation d'un avocat - Maître CONING G.	BP 13 10 2021	107,69
12737	MP - attribution - fleurs, terreau, plantes et autres accessoires dans le cadre d'un évènement commémoratif - MUYLLAERT	BP 13 10 2021	3.342,02
12842	MP - attribution - 8 tabourets - PODOBRACE	BP 20 10 2021	399,59
12905	MP - attribution - contrat de maintenance et de dépannage des installations de détection incendie, détection intrusion et contrôle des accès ainsi qu'un contrat de maintenance et de dépannage du système de protection incendie à gaz inerte (sprinkler) - ALLOSON (lot 1) - € 6.877,23 par an - SICLI (Lot 2) - € 7.571,03 par an	BP 20 10 2021	14.448,26
12887	MP - attribution - fourniture, implémentation et maintenance d'un logiciel de gestion de marchés publics – 3P	BP 20 10 2021	9.757,44
12866	MP - attribution - matériel de bricolage - AVA	BP 20 10 2021	138,41
12865	MP - attribution - matériel de sport et jeux de sociétés - MAXITOYS	BP 20 10 2021	619,67
12773	MP - attribution - mise à disposition de containers et destruction sécurisée de dossiers sociaux et documents papier - MONSEU RECYCLING (lots 1 et 2) - € 507,72 (lot 1)/ € 5.578,29 (lot 2) - ARCHIVES CONSEIL (lot 3) - € 1.130,38 (par an)	BP 20 10 2021	7.216,39

12860	MP - nettoyage des véhicules du Centre - ANAC CAR-WASH (reconduction)	BP 20 10 2021	585,16
12850	MP - attribution - 2 climatiseurs portables - salle informatique - VINCI FACILITIES	BP 27 10 2021	1.413,28
12783	MP - attribution - 2 percolateurs - GOLDMAN	BP 27 10 2021	288,00
12829	MP - attribution - 40 tubes néon pour stock - ELECTRIC	BP 27 10 2021	130,44
12787	MP - attribution - piles - GULLIMEX	BP 27 10 2021	55,96
12872	MP - attribution - contrat pour le contrôle périodique d'un ascenseur - OCB	BP 27 10 2021	202,09
12836	MP - attribution - contrôle d'une installation électrique - ELECTROTEST	BP 27 10 2021	151,00
12861	MP - attribution - dépannage de 2 chaudières - EQUANS (COFELY)	BP 27 10 2021	1.222,97
12796	MP - attribution - entretien annuel d'un véhicule - DACIA	BP 27 10 2021	227,00
12844	MP - attribution - fournitures de plomberie - SANISTOCK	BP 27 10 2021	1.317,25
12790	MP - attribution - fournitures pour faux-plafond - GESIBOIS	BP 27 10 2021	2.217,18
12878	MP - attribution - fournitures pour réparation du sol - NEW GOFFIN	BP 27 10 2021	339,33
12791	MP - attribution - fournitures électriques - ELECTRIC	BP 27 10 2021	2.676,25
12785	MP - attribution - livraison et pose d'un volet métallique - D'HOORE	BP 27 10 2021	4.587,11
12830	MP - attribution - outillage - CIPAC	BP 27 10 2021	153,93
12811	MP - attribution - détecteurs du système de détection incendie - AUTOMATIC ALARM	BP 27 10 2021	827,64
12897	CA - renouvellement des licences pour firewall's "Fortigate et FortiAnalyzer" - CIRB	BP 27 10 2021	5.035,42
12795	MP - attribution - rouleau de film pour protection solaire - ROELS	BP 27 10 2021	560,23
12941	MP - marché conjoint - contrôle médical des agents de l'administration communale - CERTIMED (lot 1) et contrôle médical des agents du CPAS - MEDICHECK (lot 2) (reconduction)	BP 27 10 2021	19.592,97
12995	CA - switches - CIRB	BP 03 11 2021	429,92
12911	MP - attribution - 3 tabourets de douche - ZORGBAAR	BP 03 11 2021	119,17
12925	MP - attribution - 50 chevalets de signalisation pour sol glissant - JM BRUNEAU	BP 03 11 2021	541,48
13012	MP - attribution - 200 carnets de réquisitoires - GILLIS	BP 10 11 2021	1.621,40
12978	MP - attribution - ruban antidérapant pour escalier - CIPAC	BP 10 11 2021	114,24
12932	MP - attribution - contrat d'entretien pour une plateforme PMR - ZZED (par an)	BP 10 11 2021	847,00
13040	MP - attribution - fournitures de peinture pour revêtement de sol - NEW GOFFIN	BP 10 11 2021	6.366,60
12950	MP - attribution - lampes - ELECTRIC	BP 10 11 2021	363,13
12939	MP - attribution - chèques-cadeaux - THE FOOD HUB	BP 10 11 2021	40,00

13022	MP - attribution - papier photo et de jeu d'encre - 123INKT	BP 10 11 2021	279,95
13020	MP - attribution - récepteur d'une grille automatique - THYSSENKRUPP	BP 10 11 2021	474,96
12969	MP - attribution - Eclairage d'un ascenseur - KONE	BP 10 11 2021	819,59
12971	MP - attribution - réparation d'une camionnette - MIDAS	BP 10 11 2021	732,94
13000	MP - attribution - réparation des lits de soins - HAELVOET	BP 10 11 2021	1.164,89
12979	MP - attribution - transpalette - CIPAC	BP 10 11 2021	414,09
12931	MP - attribution - vêtements de travail - CIPAC	BP 10 11 2021	1.220,29
13027	MP - attribution - vêtements de travail (complément) - CIPAC	BP 10 11 2021	184,38
13011	CA - UPS (batterie de secours) - CIRB	BP 17 11 2021	242,00
13029	CA - switchs (site survey) - IRISNET	BP 17 11 2021	768,35
12975	MP - attribution - 10 thermos isothermes - GOLDMAN	BP 17 11 2021	2.991,73
13067	MP - attribution - contrat d'entretien pour les machines de mise sous-vide - EURALPACK HEALTHCARE	BP 17 11 2021	786,50
13061	MP - attribution - mobilier de bureau - SOLBREUX	BP 17 11 2021	3.028,51
12967	MP - attribution - réalisation de capsules vidéo de sensibilisation des usagers aux services offerts par le CPAS - ALPESC	BP 17 11 2021	26.952,75
12908	MP - attribution - traitement contre les cafards et les souris - UNA DESINFECTION	BP 17 11 2021	2.613,60
13045	MP - attribution - réfrigérateurs et machines à laver – Non-reconduction (lot 1) et reconduction (lots 2, 3 et 4) - FNAC VANDEN BORRE	CS 17 11 2021	43.740,15
13112	MP - attribution - filtres pour les machines de mise sous-vide - EURALPACK HEALTHCARE	BP 23 11 2021	943,80
12754	MP - attribution - mobilier de chambre - HAELVOET	BP 23 11 2021	50.720,24
13082	MP - attribution - réparation d'un véhicule - MIDAS	BP 23 11 2021	999,01
12915	MP - attribution - macaronis - COLRUYT	BP 23 11 2021	21,00
13108	MP - attribution - lavage (intérieur et extérieur) des vitres et des châssis - ELANIS CLEANING (reconduction)	BP 23 11 2021	12.361,08
13051	MP - attribution - chèques-cadeaux pour enfants du personnel à l'occasion de la Saint-Nicolas - EXCALIBUR (JOUETS BROZE)	BP 23 11 2021	10.455,00
13050	MP - attribution - services juridiques consistant à confier certaines tâches à un huissier de justice - LEROY & PARTNERS (reconduction)	BP 23 11 2021	2.500,00
13131	CA - souris ergonomique - ECONOCOM	BP 01 12 2021	127,05

13126	MP - attribution - 2 tôles en inox - ALUDAN	BP 01 12 2021	599,68
13154	MP - attribution - 3 panneaux d'affichage - LYRECO	BP 01 12 2021	1.054,33
13144	MP - attribution - Fête de Saint-Nicolas (spectacle) - BOB ALAN	BP 01 12 2021	300,00
13118	MP - attribution - dalles LED - ELECTRIC	BP 01 12 2021	3.259,76
13063	MP - attribution - dépannage d'une porte automatique - THYSSENKRUPP	BP 01 12 2021	122,82
13069	MP - attribution - dépannage des installations de cogénération - DESS ENERGY	BP 01 12 2021	7.832,43
13088	MP - attribution - fournitures de plomberie - SANISTOCK	BP 01 12 2021	2.439,96
13054	MP - attribution - fournitures de quincaillerie - CIPAC	BP 01 12 2021	463,82
13052	MP - attribution - fournitures de quincaillerie - CIPAC	BP 01 12 2021	903,35
13068	MP - attribution - nettoyage de la chaufferie de l'installation de cogénération - INOCLEAN	BP 01 12 2021	3.146,00
12799	MP - attribution - reclassement professionnel - RANDSTADT RISESMART	BP 01 12 2021	2.178,00
13125	MP - attribution - 4 taques de cuisson - MEDIAMARKT	BP 01 12 2021	1.171,39
13217	MP - attribution - système de détection incendie - ALLOSON	BP 08 12 2021	71.458,96
13206	CA - appareil photo et disque dur externe - CIRB	BP 15 12 2021	220,38
13128	MP - attribution - testeur Ethernet et pince RJ45 - ELECTRIC	BP 15 12 2021	995,77
12808	MP - attribution - enlèvement et évacuation de souches d'arbres - ROYAL GARDEN	BP 15 12 2021	7.018,00
13185	MP - attribution - installation d'un volet métallique (complément) - DHOORE	BP 15 12 2021	363,00
13253	MP - attribution - consommables informatiques 2022 - SPIE (lot 1) - CORONA PRINT (lot 2 et lot 3)	BP 15 12 2021	39.581,02
13186	MP - attribution - remplacement de la carte électronique et du thermostat d'une chaudière - VINCI FACILITIES	BP 15 12 2021	919,49
13187	MP - attribution - remplacement de pièces défectueuses au niveau d'un système de ventilation - VINCI FACILITIES	BP 15 12 2021	1.042,37
13176	MP - attribution - remplacement du compresseur au niveau d'un frigo à bières - CARVEEN	BP 15 12 2021	1.288,67
13216	MP - attribution - remplacement du câble équipant le limiteur de vitesse d'un ascenseur - SCHINDLER	BP 15 12 2021	957,55
13223	MP - attribution - réparation d'un lave-vaisselle - HILCOMAT	BP 15 12 2021	144,90
13229	MP - attribution - 1800 chèques sport et culture - SODEXO PASS BELGIUM SA	BP 21 12 2021	1.815,00
13359	OO - gunning - implementatie software tool voor de rekrutering en selectie - HR ORGANIZER	BP 21 12 2021	28.005,45

13353	MP - attribution - marché conjoint Commune et C.P.A.S. - désignation d'un prestataire pour la distribution de titres-repas pour le personnel - EDENRED (montant annuel)	BP 21 12 2021	138,43
13290	CA - composants informatiques pour le backup des données hors site - CIRB	BP 21 12 2021	5.805,52
13286	MP - attribution - 10 pommeaux de douche - SANISTOCK	BP 21 12 2021	185,86
13321	MP - attribution - cadeaux de Noël - usagers - KRUIDVAT	BP 21 12 2021	377,60
13322	MP - attribution - cartes de vœux - ZEEMAN	BP 21 12 2021	22,35
13288	MP - attribution - fournitures de cuisine - ACTION	BP 21 12 2021	39,63
13259	MP - attribution - maintenance du matériel et des logiciels Informatiques - ECONOCOM	BP 21 12 2021	19.951,20
13305	MP - attribution - matériel de puériculture - DREAMBABY	BP 21 12 2021	354,45
13269	MP - attribution - mises à jour du site Internet du C.P.A.S. - BUSI	BP 21 12 2021	11.954,61
13218	MP - attribution - pèse-lettre - LYRECO	BP 21 12 2021	73,36
13267	MP - attribution - réparation de fuites au niveau d'égouts - PLOMBEL	BP 21 12 2021	6.957,50
13263	MP - attribution - réparation d'un ascenseur - COSMOLIFT	BP 21 12 2021	2.633,23

MP/OO	Marché public/Openbare opdracht
CA/AC	Centrale d'achat/Aankoopcentrale
Les décisions relevant de la compétence du Secrétaire général ont été prise par celui-ci. Le Bureau permanent en a alors été informé aux dates indiquées.	

Liste des Conseillers – Rémunérations – Avantages – Représentations

Nom Naam	Prénom Voornaam	CPAS OCMW	Fonction Functie	Indemnité annuelle brute octroyée en 2021 Toegekende bruto jaarlijkse vergoeding in 2021	GSM	Montant Bedrag	Voiture/Essence Autres frais de représentation Wagen/Benzine Andere vertegenwoor- digingskosten	Total des rémunérations Totaal Bezoldigingen	Autres mandats gratuits - Conseil d'administration (CA) - Assemblée générale (AG) Andere gratis mandaten - Raad van Bestuur (RvB) - Algemene vergaderingen (AV)
BASTIN	Gérardine	Sint-Jans- Molenbeek- Saint-Jean	Conseiller/ Raadslid	108.727,16	oui/ja	0	non/nee	108.727,16	Mission locale de Molenbeek (AG et CA) Move (àpd 25.04.2019) Amphora (àpd 25.04.2019) Comité Directeur de la Fédération des CPAS - Brulocalis (à partir du 01.03.2019)
DEKENS	Tania	Sint-Jans- Molenbeek- Saint-Jean	Conseiller/ Raadslid	8.010,00	non/nee	0	non/nee	8.010,00	Amphora (AV en RvB) (vanaf 25.04.2019) Le Logement Molenbeekois (AV et RvB) (vanaf 25.04.2019) Igretec (AV) (vanaf 26.11.2019)
DUMONT	Marc	Sint-Jans- Molenbeek- Saint-Jean	Conseiller/ Raadslid	8.370,00	non/nee	0	non/nee	8.370,00	Mission locale de Molenbeek (AG et CA) (àpd 25.04.2019) Agence immobilière sociale de Molenbeek-Saint- Jean (AG et CA) (àpd 25.04.2019) Molenbeek Formation (AG et CA) (àpd 25.04.2019)

VAN MERRIS	Didier	Sint-Jans-Molenbeek-Saint-Jean	Conseiller/ Raadslid	8.820,00	non/nee	0	non/nee	8.820,00	Igretec (AG) (àpd 24.06.2020)
DUQUESNE	Pascal	Sint-Jans-Molenbeek-Saint-Jean	Conseiller/ Raadslid	14.377,83	non/nee	0	non/nee	14.377,83	asbl Amphora (AG et CA) (àpd 19.12.2019) Igretec (AG) (àpd 24.06.2020) A Vos Services (AG et CA) (àpd 30.01.2020)
LIEKENDAEL	Carine	Sint-Jans-Molenbeek-Saint-Jean	Conseiller/ Raadslid	5.940,00	non/nee	0	non/nee	5.940,00	Agence immobilière sociale de Molenbeek-Saint-Jean (AG et CA) (àpd 25.04.2019)
MAGERUS	Christian	Sint-Jans-Molenbeek-Saint-Jean	Conseiller/ Raadslid	2.880,00	non/nee	0	non/nee	2.880,00	
RABATTI	Anna	Sint-Jans-Molenbeek-Saint-Jean	Conseiller/ Raadslid	5.580,00	non/nee	0	non/nee	5.580,00	Igretec (AG) (àpd 24.06.2020)
TIELENS	Nathalie	Sint-Jans-Molenbeek-Saint-Jean	Conseiller/ Raadslid	8.370,00	non/nee	0	non/nee	8.370,00	scrifs A Vos Services (AG et CA) (àpd 25.04.2019)
DAOUDI	Aicha	Sint-Jans-Molenbeek-Saint-Jean	Conseiller/ Raadslid	9.540,00	non/nee	0	non/nee	9.540,00	Plateforme du service d'aide à la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles (àpd 25.04.2019)
VERHEYE	Pascal	Sint-Jans-Molenbeek-Saint-Jean	Conseiller/ Raadslid	3.150,00	non/nee	0	non/nee	3.150,00	
DJEBARA	Sarah	Sint-Jans-Molenbeek-Saint-Jean	Conseiller/ Raadslid	0	non/nee	0	non/nee	0	Membre du Conseil jusqu'au 30.06.2021
DELGADO FERNANDEZ	Maria Etelvina	Sint-Jans-Molenbeek-Saint-Jean	Conseiller/ Raadslid	1.080,00	non/nee	0	non/nee	1.080,00	Igretec (AG) (àpd 24.06.2020)
RASSON	Natalie	Sint-Jans-Molenbeek – Saint-Jean	Conseiller /Raad	450,00	non/nee	0	non/nee	450,0	Membre du Conseil à partir du 30.06.2021

Participation aux réunions des organes politiques

PERIODE 01.01.2021 > 31.12.2021	CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE RAAD VOOR MAATSCAPPELIJK WELZIJN	BUREAU PERMANENT VAST BUREAU	COMITE SPECIAL DU SERVICE SOCIAL BIJZONDER COMITE VOOR DE SOCIALE DIENST	COMITE SPECIAL ACTIONS ET ECONOMIES SOCIALES BIJZONDER COMITE SOCIALE INSCHAKELING EN ECONOMIE	COMITE SPECIAL LOGEMENT BIJZONDER COMITE HUISVESTING	COMITE DE CONCERTATION OVERLEGCOMITE	VERIFICATION DE CAISSE NAZICHT VAN DE KAS	COMITES REUNIES VERENIGDE COMITES	REMARQUES OPMERKINGEN
Nombre de séances en 2021 Aantal zittingen 2021									TOTAL - TOTAAL
BASTIN Géraldine Présidente / Voorzitster	11	48	48	22	22	3	0	0	
DAOUDI Aicha	11 + 1	0	51	22	22	0	0	0	
DEKENS Tania	8	38 + 4	29	13	0	1	0	0	
DELGADO FERNANDEZ	12	0	0	0	0	0	0	0	
DJEBARA Sarah	0	0	0	0	0	0	0	0	Jusqu'au 30 06 2021
DUMONT Marc	9 + 1	46	24	6	7	1	0	0	
DUQUESNE Pascal	9 + 1	45 + 4	5 + 4	2	18 + 1	0	0	0	
LIEKENDAEL Carine	10	2	50	2	2	0	0	0	
MAGERUS Christian	8	2	6	1	15	0	0	0	
RABATTI Anna	11	0	48	0	0	0	3	0	

TIELENS Nathalie	11	34	45	0	0	0	3	0	
van MERRIS Didier-Charles	11	0	46	20	21	0	0	0	
VERHEYE Pascal	11	0	0	24	0	0	0	0	
RASSON Natalie	5	0	0	0	0	0	0	0	A partir du 30 06 2021

Bleu = remplacement de la présidente / vervanging van de voorzitter > 7 jours (salaire)

Mauve = remplacement de la présidente / vervanging van de voorzitter < 7 jours (jeton)

Rouge = présent sans jeton / aanwezig zonder zitpenning

Liste des membres du cabinet du/de la président/e

Il n'y a pas de cabinet de la Présidente.

